

POURSUIVONS ENSEMBLE LA CONQUETE DE DROITS NOUVEAUX

MONTANT DES COTISATIONS 2017

GRADE	échelon								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Inspecteur Divisionnaire CN	215	225	240	250					
Inspecteur Divisionnaire HC	240	250	270						
Inspecteur Principal	160	170	180	200	210	225	240	250	260
Chef de Service	1015	A1	A2	A3	B1	B2	B3		
	280	300	315	330	330	345	362		

Si vous travaillez à temps partiel, le montant de la cotisation est réduit.

En cas de doute, vous pouvez nous interroger pour connaître le montant exact de votre cotisation 2017.

La cotisation syndicale est éligible au crédit d'impôt à hauteur de 66%. Ainsi, une cotisation de 200€ vous revient à 68€. A défaut, vous pouvez bien entendu l'intégrer dans vos frais réels.

- Chaque adhérent reçoit les publications **FO**, les calendriers **FO**, le Particulier "spécial fiscal" (6€ dans le commerce), le "Flash **FO**" de l'Oise par mail, etc...
- Les chefs de postes comptables reçoivent la lettre **FOCUS** du syndicat national.
- Chaque adhérent est membre de l'association **FO** des consommateurs (AFOC).
- Chaque adhérent est invité à l'Assemblée Générale Annuelle (à Beauvais).



NOTRE INDÉPENDANCE
C'EST NOS COTISATIONS



Vous pouvez établir un ou plusieurs chèques (maximum 5) à l'ordre de "F.O.-DGFIP 60", à remettre à un militant ou à retourner par le courrier interne (sacochette ou camionnette) sous enveloppe à l'attention de FO / Beauvais.

N.B. vos chèques seront encaissés à raison d'un par mois.

Pour toute autre modalité de règlement mieux adaptée à votre situation personnelle, contactez nous (virements bancaires, espèces, dates plus espacées...).

F.O.-DGFIP 60 BULLETIN D'ADHÉSION - 2017

Je soussigné(e)

- NOM :
- PRENOM :
- GRADE / échelon (ou indice) :
- AFFECTATION :
- n° de portable (recommandé) :
- adresse personnelle :

N° Agora : _____

QUOTITE DE TRAVAIL : %

→ si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à _____ le _____

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP Oise**



(signature)

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%**